

COMMUNIQUÉ CAMPUS FRANCE

PARIS, VENDREDI 26 JANVIER 2024

LOI IMMIGRATION : PAS DE CHANGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Après examen par le Conseil Constitutionnel, la loi immigration ne contient plus aucune mesure concernant les étudiants internationaux. La “caution retour” ne fait plus partie du texte de loi.

Bienvenue en France : les conditions et objectifs d'accueil des étudiants internationaux sont maintenus

Dans sa décision du 25 janvier 2024 relative au « Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », le Conseil Constitutionnel a jugé **contraires à la Constitution les mesures relatives aux étudiants internationaux**, dont la création d'une caution retour (article 11), l'obligation de justifier chaque année du caractère réel et sérieux des études (article 12), ou la généralisation, sans possibilité d'exonération, de la majoration des droits d'inscription pour les étudiants hors Union européenne (article 13).

La loi qui sera promulguée n'aura donc aucun impact sur le parcours ni les conditions de vie en France des étudiants internationaux. Dans une allocution du 26 janvier, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a rappelé que “les étudiants internationaux sont une chance pour la France”.

500 000 étudiants internationaux en France d'ici 2027

Lancée en 2019, la stratégie Bienvenue en France a fixé l'objectif d'accueillir un demi-million d'**étudiants internationaux d'ici 2027** : ils sont à l'heure actuelle 402 883 à suivre des études en France, en hausse de 17% sur cinq ans.

Cette stratégie permettra à la France, 6^e pays d'accueil dans le monde, de renforcer sa position comme pays d'accueil des étudiants et des scientifiques internationaux, qui représentent un apport essentiel pour l'ouverture à l'international du système universitaire et la vitalité de la recherche française.

Campus France rappelle que la France a accompli **de nombreux efforts dans le cadre de cette stratégie** pour faciliter les démarches des étudiants internationaux, notamment via la dématérialisation. La France est également l'un des rares pays au monde à permettre aux étudiants étrangers **d'accéder à des prestations sociales** et à l'assurance maladie.

L'exceptionnel **rapport qualité-prix des études en France** demeure un atout inchangé dans la compétition entre grands pays d'accueil : la loi immigration ne modifie pas le montant des frais d'inscription dans les universités publiques pour les étudiants extra-communautaires, soit 2 770 € annuels en licence, 3 770 € en master et 380 € en doctorat, avec des possibilités d'exonération selon les universités.

Campus France note enfin que la loi immigration **maintient et simplifie le dispositif “carte talents”**, un titre de séjour pluriannuel accessible aux jeunes diplômés étrangers ayant obtenu un diplôme de master en France, aux doctorants internationaux ou aux créateurs d'entreprise.

Une nouvelle campagne en 2024

En 2024, Campus France lancera une nouvelle campagne de communication mondiale pour valoriser le pays comme destination d'études de rang mondial, au cœur de l'Europe.

Pour les étudiants désireux de rejoindre la France à la rentrée 2024, Campus France rappelle que la campagne de recrutement demeure ouverte via la plateforme Études en France. Les étudiants sont invités à se tourner vers les Espaces Campus France de leurs pays (205 espaces dans 134 pays) pour se renseigner sur le calendrier et modalités.

VISA ETUDIANT

Pour l'obtention d'un visa étudiant, les candidats - non boursiers - aux études en France doivent prouver qu'ils disposent d'un montant de ressources minimum mensuel de 615€, soit 7 380€ annuel.

PLATEFORME ETUDES EN FRANCE

Études en France est une plateforme en ligne qui permet aux candidats de gérer l'ensemble des démarches d'inscription (licence, master) dans un établissement d'enseignement supérieur jusqu'à la demande de visa. **69 pays** sont concernés par cette procédure. [Voir liste des pays concernés.](#)

Chiffres-clés

- Le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur français pour l'année 2022-2023, est de **402 833**, soit une augmentation de **2,6%** par rapport à l'année 2021-2022, et de **17%** sur 5 ans.
- **Le Maroc, l'Algérie, la Chine, l'Italie et le Sénégal** sont les cinq premiers pays pourvoyeurs d'étudiants.
- **1,3 milliards d'euros** : c'est l'apport annuel net des étudiants internationaux à l'économie française ([Source : Enquête de Campus France sur l'impact économique des étudiants internationaux en France](#))

Campus France

L'agence Campus France soutient l'attractivité de l'enseignement supérieur français en assurant sa promotion auprès des étudiants internationaux. Elle a également pour missions de gérer les boursiers des gouvernements français et étrangers, d'accompagner étudiants et chercheurs en mobilité, de piloter le réseau France Alumni et d'analyser la mobilité étudiante en France et dans le monde. L'agence coordonne en France le Forum Campus France (372 établissements). Dans le monde, elle s'appuie sur les 275 Espaces Campus France, sous l'autorité des ambassades de France dans 134 pays.

Contact presse

Judith Azema - Directrice de la communication
Tél : 06 50 48 94 03 – judith.azema@campusfrance.org